

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### COVID-19 – LA VILLE DE SAGUENAY PREND DES MESURES

**Saguenay, le 12 mars 2020** - À la suite de l'annonce gouvernementale concernant les rassemblements intérieurs de 250 personnes et plus, la Ville de Saguenay annonce qu'elle prendra les mesures nécessaires pour faire respecter cette orientation dans ses propriétés. Également, Saguenay annonce aussi qu'elle interdit dès maintenant les rassemblements extérieurs de 250 personnes et plus pour une période de 30 jours.

Dans le même ordre d'idée, sans être limitatif, la Ville **recommande** aussi l'annulation des activités intérieures et extérieures de plus de 100 personnes. Chaque cas sera traité à la pièce.

Par ailleurs, à partir de maintenant et pour les 30 prochains jours, tous les employés municipaux qui reviendront de voyages internationaux devront obligatoirement se placer en quarantaine pour 14 jours aux frais de la municipalité.

Même s'il n'y a aucun cas confirmé de COVID-19 à Saguenay, la Ville a décidé d'agir promptement par mesure préventive.

Le Centre de coordination des mesures d'urgence est déjà en opération et des rencontres se sont déjà tenues afin de mettre en place le plan de continuité des opérations, lequel avait été initié lors de l'éclosion de la grippe H1N1.

Soulignons enfin que la Ville a transmis une trousse d'information générale à ses employés les invitant à adopter certaines mesures d'hygiène pour éviter la propagation du virus.

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation de la COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus). Toute personne qui pense être atteinte de la COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer le **1 877 644-4545**. Également, la population peut, en tout temps, joindre **Info-Santé 811**.

-30-

Source : Service des communications et  
des relations avec les citoyens  
Tél. : 418 698-3350